



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 15 septembre 2000, et rend compte de l'évolution du processus de paix depuis la publication de mon rapport daté du 20 juin 2005 (S/2005/400). Il décrit également les activités de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pendant la période considérée. Le mandat actuel de la Mission vient à expiration le 15 septembre 2005.

II. Situation dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes et coopération avec les parties

2. Durant la période considérée, la MINUEE a continué à s'acquitter au mieux de son mandat, qui est notamment d'observer, de surveiller et de signaler ce qui se passe dans la zone de sécurité temporaire et dans les zones adjacentes. En dépit de quelques incidents, la situation y est restée généralement calme et stable. Les forces armées éthiopiennes ont maintenu leur dispositif avancé, qu'elles continuent à présenter comme uniquement défensif, à 25 à 40 kilomètres de la limite sud de la zone de sécurité temporaire. Aucun mouvement ou redéploiement important des forces érythréennes n'a été observé, à l'exception d'activités d'entraînement assez restreintes dans des zones éloignées de la zone de sécurité temporaire.

3. Il n'y a pas eu non plus d'augmentation importante du nombre des incidents transfrontaliers qui dans la plupart des cas concernent du vol de bétail ou la traversée accidentelle par quelques personnes de la limite sud de la zone de sécurité temporaire. Par rapport à la période précédente, le nombre d'incidents violents dus à ces causes a légèrement diminué. La MINUEE continue à surveiller de près la situation et à appliquer des mesures de prévention active. Il s'agit surtout de patrouilles nombreuses, d'interventions directes pour résoudre divers incidents relatifs au passage de la frontière ou au vol de bétail, de l'établissement de la liaison avec les parties et d'autres mesures de confiance.

4. Pour résumer, grâce à la coopération des parties et à la forte activité de la MINUEE, l'intégrité de la zone de sécurité temporaire a été dans l'ensemble préservée. Toutefois, comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, l'absence



de tout progrès propre à sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve signifie que la stabilité militaire demeure réellement menacée.

Liberté de circulation

5. Le climat de coopération entre la MINUEE et les deux parties s'étant amélioré, les restrictions imposées par l'Érythrée et l'Éthiopie à la liberté de circulation du personnel de la MINUEE, dans l'exercice de son mandat, ont diminué. Malgré les appels que j'ai adressés au Gouvernement érythréen, l'itinéraire d'Asmara à Barentu, via Keren, d'importance vitale, est resté fermé à la MINUEE et rien n'indique que la route sera rouverte dans un avenir proche. J'appelle donc de nouveau le Gouvernement érythréen à revenir sur sa décision en rouvrant cet axe d'approvisionnement important. Du côté éthiopien, le personnel de la Mission s'est également heurté à des restrictions dans le secteur est. J'appelle également le Gouvernement éthiopien à lever toutes ces restrictions.

6. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, les graves restrictions imposées par les autorités érythréennes à la police militaire de la MINUEE à Asmara sont maintenues en dépit des protestations de la Mission, qui sont restées sans effet. De nouvelles tentatives, menées depuis le Siège des Nations Unies et par les soins de la Mission, n'ont pas réussi à résoudre l'impasse avec le Gouvernement érythréen, et le contingent italien n'a pu reprendre ses activités.

7. Étant donné ces complications, le Gouvernement italien a décidé de retirer son contingent de policiers militaires en juillet 2005, après cinq ans environ de service à la MINUEE. Les activités de la police militaire seront assumées par la police militaire kényenne, qui sera déployée dès que possible. Je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement italien pour sa généreuse contribution aux efforts de paix des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et à remercier le Gouvernement kényan qui a bien voulu accroître sa participation actuelle à la Mission.

8. Pour ce qui est de la question des vols directs entre Asmara et Addis-Abeba, j'ai le regret de signaler de nouveau que les appareils de la MINUEE doivent continuer de faire un détour par un pays tiers. Le Gouvernement éthiopien a accepté que les appareils des Nations Unies empruntent un itinéraire direct entre Addis-Abeba et Asmara, comme l'Érythrée l'avait exigé, mais la MINUEE n'a toujours pas reçu de réponse positive des autorités d'Asmara. Je demande donc au Gouvernement érythréen de résoudre d'urgence ce problème, qui retentit sur la sécurité et le coût des opérations de la MINUEE.

Commission militaire de coordination

9. Durant la période considérée, la Commission militaire de coordination a tenu sa trente et unième réunion à Nairobi le 16 juillet 2005. Les délégués érythréen et éthiopien ont examiné la situation militaire présente et passé en revue, avec la MINUEE, les modalités du fonctionnement des commissions sectorielles de coordination de la sécurité militaire. Les deux parties ont réaffirmé qu'elles étaient disposées à coopérer pleinement avec la MINUEE pour résoudre les questions en suspens concernant le maintien de la zone de sécurité temporaire. Elles ont admis l'importance du maintien de la paix le long de la limite sud de la zone, entre autres choses pour permettre aux agriculteurs de cultiver leurs champs. Les délégués ont tenu des entretiens dans un climat cordial et constructif.

Statut de la Mission et questions connexes

10. Au 6 août 2005, l'effectif total de la composante militaire de la MINUEE était de 3 292 personnes, dont 3 001 soldats, 77 officiers d'état-major et 214 observateurs militaires (voir annexe).

11. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, le redéploiement des troupes des forces armées éthiopiennes et la présence de ces troupes plus près de la limite sud de la zone de sécurité temporaire, alors que la tension dans la région est sensible, montre qu'il est nécessaire de mener une surveillance plus attentive et des opérations d'observation le long de la frontière. Dans les circonstances présentes, la MINUEE estime qu'une reconfiguration de sa composante militaire est nécessaire et pourrait être réalisée dans la limite des effectifs autorisés. Il faudrait reconstituer une compagnie de réserve, de 50 hommes, et augmenter légèrement la capacité opérationnelle par l'adjonction de 10 observateurs militaires. Ces arrangements seraient complétés par une augmentation du nombre d'heures de vol des deux hélicoptères militaires pour les reconnaissances aériennes, en dehors des activités opérationnelles actuelles.

12. L'Érythrée connaît des difficultés économiques grandissantes et les denrées essentielles manquent périodiquement; le personnel de la MINUEE en subit les conséquences.

III. Commission du tracé de la frontière

13. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie a suspendu ses activités dans la zone. Il n'y a donc pas eu d'autres activités de démarcation de la frontière.

IV. Lutte antimines

14. Les mines et munitions non explosées restent une grave menace pour ceux qui habitent ou travaillent dans la zone de sécurité temporaire et les zones voisines, empêchant le retour à la normale pour les habitants des deux pays. De juin à août 2005, le nombre d'incidents causés par des mines non explosées a diminué. Trois incidents ont eu lieu dans le secteur ouest et deux dans le secteur central : un enfant a été tué et quatre personnes ont été blessées. Dans mon dernier rapport, j'informais le Conseil du fait que des mines avaient récemment été posées sur certains itinéraires dans la zone adjacente au secteur ouest, du côté éthiopien. Je tiens à signaler que pendant la période considérée dans le présent rapport cela ne s'est pas reproduit.

15. Conformément au mandat de la Mission, le Centre de coordination de la lutte antimines de la MINUEE a continué à mener, dans la zone de la Mission, une lutte antimines coordonnée par les soins des Nations Unies. Entre juin et la mi-août 2005, les unités de déminage de la Force, ainsi que les entreprises commerciales engagées pour déminer les routes et mener les opérations intégrées de déminage, ont détruit 10 mines et 285 munitions non explosées, et déminé 1 079 195 m² de terres et 574 kilomètres de routes. Le Centre de coordination de la lutte antimines de la MINUEE a continué de surveiller attentivement la menace que les mines terrestres et les munitions non explosées représentent dans tous les secteurs.

16. Les démineurs kényans de la force ont continué de recevoir une formation des entreprises commerciales et de travailler avec elles en vue de mener de façon systématique des opérations de déminage dans la zone de sécurité temporaire. La formation et le déminage se sont déroulés de manière satisfaisante, et on a noté une meilleure productivité de ce travail. Le contingent de déminage a poursuivi les opérations surtout dans la région de Shilalo, dans le secteur ouest.

17. Les équipes de terrain chargées de sensibiliser la population aux dangers des mines, créées par le Centre de coordination de la lutte antimines, ont continué à axer leurs activités d'information sur les personnes déplacées qui sont récemment rentrées chez elles, dans la région de Shilalo du secteur ouest. Cela est conforme aux priorités établies en concertation avec les autorités érythréennes. Au total, les équipes ont sensibilisé 1 978 personnes.

V. Droits de l'homme

18. La MINUEE a continué à suivre les incidents transfrontières, en particulier les allégations concernant l'enlèvement de civils et la disparition de personnes, en Éthiopie comme en Érythrée, ainsi que les incidents de vol de bétail, en particulier dans la région de Badme. Je trouve encourageante la coopération que les deux parties ont accordée à la Mission pour résoudre ces problèmes.

19. Durant la période considérée, la MINUEE a surveillé le rapatriement de 298 personnes d'origine éthiopienne et de 163 personnes d'origine érythréenne sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge. Malheureusement, j'apprends que les deux pays exercent une discrimination sur la base de la nationalité et qu'ils refusent parfois l'accès aux services sociaux publics à des ressortissants de l'autre pays. J'appelle les parties à veiller à ce que les rapatriements demeurent volontaires et qu'ils soient menés dans la dignité et de façon convenable.

20. Des représentants de la MINUEE se sont rendus dans le camp de réfugiés de Shimelba dans le nord de l'Éthiopie; en juillet 2005 ce camp abrite 9 327 réfugiés. Beaucoup reste à faire, mais les organismes internationaux ont accompli un travail méritoire pour satisfaire les besoins des réfugiés en vivres, eau, sanitaires, santé et éducation. En outre, les programmes de réinstallation se poursuivent. Je note cependant que la plupart des réfugiés considèrent que cette réinstallation est trop lente.

21. La MINUEE a continué ses activités de coopération technique en Éthiopie pour aider ce pays à mieux s'occuper des questions de droits de l'homme. La Mission a également organisé une formation aux droits de l'homme à l'intention de policiers, d'associations et d'organismes éthiopiens de défense des droits de l'homme. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport, la MINUEE est disposée à mener en Érythrée des activités similaires. J'invite donc les autorités érythréennes à aider la MINUEE à lui accorder sa coopération technique en matière de droits de l'homme.

VI. Information

22. La MINUEE a poursuivi ses activités d'information en organisant des émissions radiophoniques hebdomadaires, en produisant des bandes vidéo, un bulletin mensuel et des points de presse hebdomadaires et en faisant des exposés dans ses diverses antennes. Une enquête récente sur les auditeurs des émissions radiophoniques, en Éthiopie, a révélé pourtant que l'impact de cette action demeurerait modeste, car bien souvent les Éthiopiens n'ont pas accès direct à la radio dans le pays. La Mission mène actuellement une enquête semblable en Érythrée. J'ai le regret de signaler qu'en Érythrée la coopération entre la presse gouvernementale et la Mission est étroitement surveillée. Cela est compliqué encore par la réticence grandissante des autorités érythréennes à l'égard de ce qu'organise la MINUEE.

23. Les antennes locales de la MINUEE à Addis-Abeba, Adigrat et Mekelle, du côté éthiopien, sont demeurées actives car les groupes de visiteurs ont été plus nombreux. Pendant les semaines qui ont précédé les élections législatives en Éthiopie, ces antennes locales ont reçu un nombre accru de visiteurs qui demandaient des informations sur les droits de l'homme et le règlement des conflits. Les antennes locales sont parvenues à atteindre les habitants de la zone de sécurité temporaire et des zones voisines et ont pu présenter des documentaires et distribuer des publications qui cherchent à inculquer une culture de paix. La réponse des populations locales est encourageante.

VII. Évolution de la situation humanitaire

24. En Érythrée, la généralisation de l'insécurité alimentaire demeure le principal obstacle à l'intervention humanitaire. La situation en matière d'aide alimentaire reste précaire, la distribution étant parfois interrompue et la malnutrition gagnant du terrain dans le pays. Au vu de l'accroissement de la superficie emblavée par rapport à l'année dernière et des tendances climatiques régionales, le Gouvernement érythréen s'attend à ce que la production augmente de 350 000 tonnes environ, soit 235 % de plus que l'année passée, ce qui ne représente toujours que 45 % des besoins du pays. Les agriculteurs manquent souvent des ressources de base (graines, engrais et outils notamment) qui leur permettraient de profiter des pluies qui ont été meilleures.

25. Des taux très élevés de malnutrition infantile ont récemment été relevés dans certaines régions du pays, essentiellement dans le centre et le nord-est, et des taux extrêmement élevés de malnutrition saisonnière sont actuellement enregistrés dans certaines parties du sud-ouest. L'insécurité alimentaire en milieu urbain, liée à l'inflation et à la pénurie, se serait aggravée.

26. Le Gouvernement a récemment apporté des précisions sur les nouvelles modalités de la collaboration avec les organisations non gouvernementales, en vertu desquelles aucun droit ne sera prélevé sur les articles humanitaires entrant dans le pays, y compris l'aide alimentaire. Quelques autres obstacles, notamment le temps nécessaire aux organisations non gouvernementales pour se faire enregistrer, le gel de certaines activités liées aux projets et le blocage des véhicules utilisés, ont commencé à entraver certaines opérations humanitaires, mais l'ONU a entamé des négociations pour régler ces problèmes.

27. La malnutrition s'est aggravée dans certaines régions de l'Éthiopie. D'après la réévaluation effectuée en mai 2005, le nombre de personnes vulnérables est passé de 3,1 millions à 3,8 millions, ce qui a engendré une augmentation de 66 198 tonnes du volume de l'aide alimentaire nécessaire, de sorte qu'il faut trouver 464 385 tonnes au total. Entre août et décembre, quelque 3,3 millions de personnes continueront d'avoir besoin de secours d'urgence. Si les ressources nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires d'urgence jusqu'à la fin de l'année ont déjà été obtenues, les interventions non alimentaires ne vont pas de soi : il est urgent de mobiliser des ressources supplémentaires pour la santé, l'adduction d'eau et l'assainissement, ainsi que l'agriculture, afin de compléter les importantes contributions apportées sous forme d'aide alimentaire.

28. La mise en œuvre du programme productif de sécurité a pris un retard considérable, ce qui continue de compromettre les démarches qu'a entreprises le pays dans le domaine de la sécurité alimentaire pour atteindre plus de 5 millions de personnes qui vivent dans les districts du pays les plus durement frappés par l'insécurité alimentaire chronique. Le Gouvernement éthiopien a pris plusieurs mesures, consistant notamment à verser aux bénéficiaires une somme forfaitaire en espèces, représentant au moins trois mois de prestations, que les travaux prévus pour la période considérée aient été entrepris ou achevés. Dans de nombreux districts où les transferts d'espèces posaient de gros problèmes, on a opté pour des transferts de denrées alimentaires. L'équipe des Nations Unies en Éthiopie contrôle de près les conséquences humanitaires de ces mesures.

29. Parallèlement, la stratégie d'action renforcée pour la survie des enfants, qui a pour but de faire bénéficier 7,5 millions d'enfants environ d'une surveillance nutritionnelle, de suppléments de vitamine A, de vaccins et d'une alimentation d'appoint, a déjà été mise en place dans 246 des 325 circonscriptions visées. Ce programme a été mis en œuvre au moment où l'inquiétude grandissait face aux taux de malnutrition alarmants observés dans plusieurs régions du pays en proie à l'insécurité alimentaire.

30. Je suis toujours préoccupé par le conflit qui oppose des groupes somali et oromo le long de la frontière qui les sépare et qui a été déclenché par les référendums organisés sur la compétence administrative locale des sous-districts (kebeles) de ces deux États de l'Éthiopie. Les déplacements de population, qui se sont d'abord produits en décembre 2004 et en janvier 2005, ont repris de plus belle en juillet et en août 2005.

Projets à impact rapide

31. La MINUEE a continué de mettre en œuvre de nombreux projets à impact rapide dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, tant en Éthiopie qu'en Érythrée, grâce au financement reçu par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée. Les Gouvernements irlandais, néerlandais et norvégien ont généreusement alimenté ce Fonds. Depuis 2001, le montant total des contributions financières a augmenté, atteignant 1,2 million de dollars. J'engage les donateurs à continuer de financer ces importants projets de petite échelle en versant de nouvelles contributions au Fonds.

Conduite du personnel de l'ONU

32. Lors d'une réunion consacrée à l'exploitation et aux abus sexuels, organisée par le système des Nations Unies à Addis-Abeba, le 11 juillet 2005, les participants ont mis en place un réseau d'interlocuteurs chargés de lutter contre ce problème.

33. La formation de base offerte sur les questions relatives à l'exploitation et aux abus sexuels s'est poursuivie pendant la période considérée. À la fin du mois de juillet, environ 1 500 membres du personnel civil et militaire de la MINUEE avaient été formés à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels dans la zone de la Mission. De plus, 12 membres du personnel militaire et neuf membres du personnel civil ont participé à un stage de formation des formateurs de trois jours consacré à cette question.

Lutte contre le sida

34. Le groupe de la MINUEE chargé de la lutte contre le sida a continué d'organiser des stages d'initiation pour le personnel nouvellement arrivé dans la zone de la Mission. La formation a été remaniée de manière à englober des questions supplémentaires telles que l'exploitation et les abus sexuels, l'égalité entre hommes et femmes et les droits fondamentaux, les différences culturelles et le sida sur le lieu de travail.

35. Outre les services de conseil et de dépistage volontaires qu'il a offerts au nouveau personnel, le groupe de la MINUEE chargé de la lutte contre le sida a contribué à la préparation de cours de formation destinés aux facilitateurs pour la sensibilisation au sida en Érythrée. Le groupe continue aussi de prêter assistance à d'autres organismes des Nations Unies pour des questions techniques liées au sida, et de collaborer avec ONUSIDA en Érythrée.

VIII. Aspects financiers

36. Dans sa résolution 59/303, en date du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 185 993 300 dollars (montant brut), soit 15 499 441 dollars par mois, pour la MINUEE, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. La répartition de ces montants est subordonnée à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission. Si le Conseil décide de proroger le mandat de la MINUEE au-delà du 15 septembre 2005, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 30 juin 2006 sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale. Au 31 juillet 2005, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MINUEE s'élevait à 48,1 millions de dollars. À cette même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 milliards 624 millions de dollars.

IX. Observations

37. Je suis satisfait de constater que pendant la période considérée, le nombre d'incidents dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes a quelque peu diminué. Je félicite donc les parties d'avoir préservé l'intégrité de la zone de sécurité temporaire et salue la constance de leur attachement à l'Accord de cessation des hostilités, signé à Alger le 18 juin 2000.

38. Toutefois, comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, l'impasse persistante est par nature déstabilisante. J'appelle donc de nouveau les garants des Accords d'Alger, en particulier ceux qui ont de l'influence sur les parties, à jouer un rôle plus concerté afin d'aider les deux pays à sortir de cette impasse. Je suggère en outre de nouveau au Conseil de sécurité d'examiner quels pourraient être la nature et le calendrier appropriés d'une mission qu'il pourrait entreprendre en Éthiopie et en Érythrée.

39. Le Conseil de sécurité se souviendra que dans mon rapport daté du 16 décembre 2004 (S/2004/973 et Corr.1) j'applaudissais à toute mesure susceptible d'aider à ce que l'Accord d'Alger de décembre 2000 et la décision ultérieure de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie soient intégralement mis en œuvre. J'appelle les parties à honorer cet Accord, en particulier son article 4, paragraphe 15, qui dispose que les décisions de la Commission concernant le tracé et l'abornement de la frontière seront définitives et contraignantes.

40. Dans mon rapport précédent, j'ai constaté que l'absence de dialogue entre l'Éthiopie et l'Érythrée restait un obstacle au processus de paix. Je souhaite souligner une fois de plus l'importance d'un dialogue sans condition préalable entre les parties, qui doit faire partie intégrante des efforts déployés pour sortir de l'impasse existante et pour régler tout autre problème bilatéral. J'engage la communauté internationale à tout faire pour rapprocher les parties et les amener à un dialogue constructif visant à faire progresser le processus de paix et à normaliser leurs relations bilatérales.

41. Une fois de plus, je répète que c'est aux Gouvernements éthiopien et érythréen qu'il appartient d'instaurer une situation de paix et de sécurité durables entre les deux pays. Il s'agit d'une responsabilité qu'ils ont à l'égard de leurs populations. La communauté internationale est prête à les aider dans cette entreprise.

42. Je recommande que le mandat de la MINUEE soit prorogé de six mois, jusqu'au 15 mars 2006, et que le nombre autorisé d'observateurs militaires soit augmenté de 10 personnes, ce qui le porterait à 230, dans les limites de l'effectif total autorisé de 3 404 militaires. Compte tenu des progrès effectués en matière d'intégration des opérations de déminage dans la zone de la Mission, des difficultés auxquelles se heurte le programme national de déminage de l'Érythrée et du fait que l'appui devant être apporté à la Commission dans le domaine du déminage est toujours attendu, je recommande aussi que la MINUEE aide les parties, en continuant de coopérer avec d'autres partenaires internationaux dans le domaine de la lutte antimines, en entreprenant des activités d'aide humanitaire dans le domaine du déminage dans la zone temporaire de sécurité et à proximité, en offrant des conseils d'ordre technique et en assurant la coordination.

43. En conclusion, j'exprime ma gratitude à mon Représentant spécial, Legwaila Joseph Legwaila, et au personnel civil et militaire de la MINUEE pour leur dévouement et leurs efforts soutenus. Je tiens également à féliciter mon Envoyé spécial, Lloyd Axworthy, de tout ce qu'il a fait pour aider les deux parties à s'entendre sur la marche à suivre pour aller de l'avant. Je tiens en outre à remercier tous les partenaires de la Mission, notamment les équipes de pays des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires, différents États Membres, l'Union africaine et d'autres organisations internationales pour le soutien qu'ils continuent d'apporter au processus de paix.

Annexe

**Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée :
état des contributions au 6 août 2005**

| <i>Pays</i> | <i>Observateurs militaires</i> | <i>Soldats</i> | <i>Officiers d'état-major</i> | Total | <i>Éléments nationaux de soutien logistiques</i> |
|--------------------------------|------------------------------------|----------------|-----------------------------------|--------------|--|
| Afrique du Sud | 4 | | | 4 | |
| Algérie | 8 | | | 8 | |
| Allemagne | 2 | | | 2 | |
| Autriche | 2 | | 1 | 3 | |
| Bangladesh | 7 | 168 | 6 | 181 | |
| Bosnie-Herzégovine | 9 | | | 9 | |
| Bulgarie | 5 | | 2 | 7 | |
| Chine | 6 | | | 6 | |
| Croatie | 7 | | | 7 | |
| Danemark | 4 | | | 4 | |
| Espagne | 3 | | 1 | 4 | |
| États-Unis d'Amérique | 7 | | | 7 | |
| Fédération de Russie | 6 | | | 6 | |
| Finlande | 7 | | | 7 | |
| France | | | 1 | 1 | |
| Gambie | 4 | | | 4 | |
| Ghana | 12 | | 4 | 16 | |
| Grèce | 3 | | | 3 | |
| Inde | 8 | 1 534 | 22 | 1 564 | |
| Iran (République islamique d') | 3 | | | 3 | |
| Italie | | | 1 | 1 | 2 |
| Jordanie | 7 | 951 | 11 | 969 | |
| Kenya | 10 | 315 | 11 | 336 | |
| Malaisie | 7 | | 3 | 10 | |
| Namibie | 4 | | 1 | 5 | |
| Népal | 5 | | | 5 | |
| Nigéria | 7 | | 3 | 10 | |
| Norvège | 5 | | | 5 | |
| Paraguay | 3 | | | 3 | |
| Pérou | 3 | | | 3 | |
| Pologne | 6 | | | 6 | |
| République tchèque | 2 | | | 2 | |
| République-Unie de Tanzanie | 8 | | 2 | 10 | |
| Roumanie | 7 | | | 7 | |
| Suède | 5 | | | 5 | |
| Suisse | 3 | | | 3 | |

| <i>Pays</i> | <i>Observateurs militaires</i> | <i>Soldats</i> | <i>Officiers d'état-major</i> | Total | <i>Éléments nationaux de soutien logistiques</i> |
|--------------|------------------------------------|----------------|-----------------------------------|--------------|--|
| Tunisie | 2 | | 3 | 5 | |
| Ukraine | 7 | | | 7 | |
| Uruguay | 5 | 33 | 3 | 41 | |
| Zambie | 10 | | 3 | 13 | |
| Total | 214 | 3 001 | 77 | 3 292 | 2 |
